

Mise à l'enquête publique

Conformément à l'article 99 de la Loi sur la mobilité du 5 novembre 2021 et aux articles 83 à 89 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008,

la Commune de Villaz

met à l'enquête publique

du 19 septembre au 20 octobre 2025

la suppression du passage à niveau de Villaz-St-Pierre

Les plans établis par le Bureau MGI Ingénieurs SA, à la Route du Petit-Moncor 14, à 1752 Villars-sur-Glâne, peuvent être consultés à **l'Administration communale de la Commune de Villaz** ou à la **Préfecture de la Glâne**.

Les personnes ou associations ayant qualité de faire opposition au sens de l'article 84 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions peuvent déposer un mémoire motivé auprès de **l'Administration communale de la Commune de Villaz** ou à la **Préfecture de la Glâne**, pendant la durée de l'enquête publique, **soit jusqu'au lundi 20 octobre 2025**.

Villaz-St-Pierre, le 16 septembre 2025.

Le Conseil communal